CONSOLIDATION - NORMES IFRS

Perte de contrôle selon IFRS 10 : analyser, comptabiliser et présenter la sortie

La sortie d'une filiale ne se limite pas à une cession de titres. Le contrôle peut se perdre par dilution, par modification d'un accord entre actionnaires ou par ouverture d'une procédure collective, sans qu'aucune transaction n'intervienne. La date retenue et le sort de la participation conservée changent pourtant le résultat de cession publié. Ce workshop de trois heures traite la perte de contrôle du diagnostic jusqu'aux écritures. Les participants identifient l'événement déclencheur, mesurent le résultat de cession en intégrant les éléments de capitaux propres recyclables puis déterminent la méthode applicable à l'intérêt résiduel.

DURÉE	MODALITÉ	TARIF	DÉLAI D'ACCÈS
0,43 jour — 3 h	**À distance**	**À partir de 650 € HT**	**11 jours ouvrés après validation du financement.**

Mon Pôle Formation est un organisme certifié Qualiopi. La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : **ACTIONS DE FORMATION** — certificat n° 76 31 02622 31 (SGS ICS)

01 Public visé et prérequis

PUBLIC VISÉ
Consolideurs comptables groupe et contrôleurs financiers confrontés à des restructurations de périmètre.

PRÉREQUIS
Maîtriser les mécanismes de l'intégration globale et la notion de contrôle.

POSITIONNEMENT À L'ENTRÉE
Analyse du besoin et test de positionnement. Vos réponses sont partagées avec votre formateur afin d'adapter la formation à votre niveau et votre contexte professionnel.

02 Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Identifier les événements entraînant une perte de contrôle
- Déterminer la date de sortie du périmètre de consolidation
- Calculer le résultat de cession dans les comptes consolidés
- Traiter la participation conservée et sa méthode de comptabilisation
- Recycler les éléments de capitaux propres attachés à l'entité sortie

03 Programme détaillé

M1 Identifier la perte de contrôle

- Un fait générateur à qualifier
- Rappel des composantes du contrôle
- Cession de titres et dilution du pourcentage d'intérêt
- Perte de contrôle sans transaction
- Détermination de la date d'effet
- À retenir : Le contrôle se perd dès que le pouvoir sur les activités pertinentes disparaît même en l'absence de cession de titres.

M2 Comptabiliser la sortie

- Mesurer le résultat de cession
- Décomptabilisation des actifs et passifs de la filiale
- Sort des intérêts ne donnant pas le contrôle
- Recyclage des écarts de conversion et des autres éléments du résultat global
- Calcul du résultat de cession consolidé
- Cas pratique : Les participants établissent le calcul du résultat de cession d'une filiale détenue partiellement.

M3 Traiter la participation conservée

- Après la sortie du périmètre
- Évaluation à la juste valeur de l'intérêt résiduel
- Choix de la méthode applicable après la perte de contrôle
- Cas des cessions réalisées par étapes
- Informations à fournir sur l'opération
- Atelier : À partir d'une opération conduite en plusieurs étapes les participants déterminent le traitement de chaque phase.

04 Modalités pédagogiques, méthodes et moyens

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES
À distance

LIEU / FORMAT
Dans vos locaux — jusqu'à 10 collaborateurs, À distance — Classe virtuelle

MÉTHODES MOBILISÉES
• Apports théoriques, ateliers et cas pratiques. Support de cours numérique et fiches méthodes fournis.

ENCADREMENT
Formateurs qualifiés et expérimentés, experts de leur domaine, sélectionnés par Mon Pôle Formation.

05 Modalités d'évaluation et de suivi

ÉVALUATION DES ACQUIS
• QCM et mises en situation. Évaluation des acquis en début et en fin de parcours, évaluation à chaud et à froid à 60 jours.

SUIVI DE L'EXÉCUTION
• Émargement des participants
• Certificat de réalisation remis à l'issue de la formation

SANCTION DE LA FORMATION
Attestation de fin de formation et certificat de réalisation remis à chaque participant.

06 Type de reconnaissance

Formation non certifiante — Attestation de fin de formation et certificat de réalisation remis à chaque participant.

07 Modalités d'accès, financement et tarifs

MODALITÉS D'INSCRIPTION
Inscription en ligne, par téléphone, par devis ou via votre OPCO.

DÉLAI D'ACCÈS
11 jours ouvrés après validation du financement.

FINANCEMENTS POSSIBLES
• OPCO et plan de développement des compétences
• FAF et CFP
• France Travail
• Paiement jusqu'à 6 fois sans frais

DATES / SESSIONS
Entrées permanentes

FORMULE	DÉTAIL	TARIF
Inter-entreprises	-10 % dès 2 participants, -15 % dès 3, -20 % à partir de 4 inscrits sur la même session.	**À partir de 650 € HT**

Prix nets — exonération de TVA, article 261-4-4° du CGI.

08 Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Accessible aux personnes en situation de handicap. Contactez notre référent handicap pour construire une solution adaptée : contact@monpoleformation.fr

RÉFÉRENT HANDICAP
Tiffany LESTROUBAC

CONTACT
contact@monpoleformation.fr

09 Indicateurs de résultats

INDICATEUR	RÉSULTAT	MODALITÉS DE CALCUL
Taux de satisfaction	**N/A**	Moyenne des notes de satisfaction des stagiaires sur les 12 derniers mois
Taux d'abandon	**N/A**	Calculé sur les 12 derniers mois

Résultats arrêtés au 29/09/2026. N/A : donnée non disponible ou effectif insuffisant sur la période.

10 Contacts

INSCRIPTIONS ET INFORMATIONS
contact@monpoleformation.fr
01 87 66 57 66

ADRESSE
10a rue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 76420 Bihorel

RÉCLAMATIONS
Par e-mail : contact@monpoleformation.fr